



**CONSULTATIONS PARTICULIÈRES
ET
AUDITIONS PUBLIQUES**

**DANS LE CADRE DU DOCUMENT
D'ORIENTATION SUR
LES VÉHICULES HORS ROUTE**

**AVIS DE LA
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES**

**PRÉSENTÉ À
LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

7 MARS 2006

Présentation

Normand Laliberté, président, CRÉ
Suzanne Turgeon, présidente, Tourisme Chaudière-Appalaches
Josette Dufour, analyste financière, CRÉ

Consultation

Richard Moreau, directeur général, Tourisme Chaudière-Appalaches
François Cloutier, directeur du marketing, Tourisme Chaudière-Appalaches

Rédaction

Laurent Lampron, directeur général, CRÉ
Josette Dufour, analyste financière, CRÉ
Maryse Drolet, agent de développement régional, CRÉ

Révision orthographique

Danielle Tremblay, technicienne en bureautique, CRÉ

Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ)

25, boulevard Taché Ouest, bureau 102
Montmagny (Québec)
G5V 2Z9

Téléphone : 418-248-8488
Télécopieur : 418-248-4581

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES	2
Présentation de l'organisme	2
Plan stratégique régional 2002-2007	2
CONTEXTE ET INTÉRÊT DE LA CONFÉRENCE	3
PARTICULARITÉS RÉGIONALES	4
Un réseau de sentiers particulier et très élaboré	4
Un très grand nombre de clubs (motoneigistes et quadistes) dans la région	4
Les retombées économiques	5
La forêt	5
La sécurité	5
POSITIONNEMENT DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES	6
DOCUMENT D'ORIENTATION	6
<i>LA CONCERTATION RÉGIONALE</i>	6
<i>LE MANDAT DE LA TABLE DE CONCERTATION</i>	6
Un réseau de sentiers permanent ou semi-permanent	7
Un réseau interrégional pour la motoneige et un autre pour le quad	7
L'échéancier	7
<i>LES MEMBRES</i>	7
<i>LA COORDINATION</i>	8
Mise en place de la table	8
Consolidation de la concertation	8
<i>LE COMITÉ CONSULTATIF</i>	9
Le mandat du comité	9
La composition du comité	9
Les autres volets	9
RECOMMANDATIONS	10

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

Présentation de l'organisme

Organisme constitué en vertu de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (L.R.Q., chap. M-30.01), la Conférence régionale des élus est l'interlocuteur privilégié du gouvernement pour la région de la Chaudière-Appalaches. Elle a comme principaux mandats de favoriser la concertation des partenaires de la région et de donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région.

La CRÉ, qui a pour mission le développement régional de la Chaudière-Appalaches, se veut un forum régional rassemblant différents partenaires et poursuivant des objectifs de concertation et de représentation politique pour le développement régional, et ce, en étroite collaboration avec les élus de la région. Rappelons la situation particulière qui prévaut dans la Chaudière-Appalaches où la CRÉ, pour des fins de concertation, s'est entourée de douze différents groupes-conseils. Ces derniers réunissent les principaux intervenants régionaux autour d'un même thème, soit :

- Agriculture et agroalimentaire
- Milieu forestier
- Développement durable
- Famille
- Santé
- Éducation
- Culture, loisir, sport et tourisme
- Développement social et communautaire
- Économie et développement des entreprises
- Innovation et science
- Partenariat et régionalisation

En plus de son rôle de concertation, la CRÉ vise à promouvoir les intérêts de la région, soutenir les acteurs économiques, politiques, sociaux et culturels, développer un sentiment d'appartenance, susciter une solidarité dans la région administrative de la Chaudière-Appalaches et, finalement évaluer, proposer et mener des projets à incidence régionale.

Plan stratégique régional 2002-2007

L'adoption du Plan stratégique régional 2002-2007 (PSR) a été une étape importante pour la région. Ce document se veut pour la CRÉ, la pierre angulaire de son travail. En effet, c'est grâce à cet outil de développement que la CRÉ espère favoriser la concertation des acteurs du milieu. Construit sous l'idée de richesse, le PSR englobe véritablement l'ensemble des paramètres essentiels à l'épanouissement des personnes, mais aussi au développement des communautés et de la région.

- L'activité décrite à la présente, soit la pratique récréotouristique de la motoneige et du quad, participe à l'atteinte des priorités et objectifs de l'axe 6 « Faire de la Chaudière-Appalaches, une région attrayante et visitée », et plus spécifiquement en ce qui a trait aux priorités suivantes :
 - ✓ Développer et consolider une offre touristique quatre saisons afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle;
 - ✓ Se positionner comme destination touristique au Québec.

CONTEXTE ET INTÉRÊT DE LA CONFÉRENCE

L'importance de l'activité de la motoneige et du quad pour la région amène la CRÉ à s'y intéresser. En effet, l'intérêt envers le présent dossier est manifeste et nécessite des actions pour assurer un développement régional harmonieux de ces activités en accord avec le milieu. Il apparaît essentiel que la région puisse définir et préciser l'encadrement souhaité pour permettre la pratique de la motoneige et du quad sur le territoire. Ce cadre doit obligatoirement correspondre aux réalités de la région de la Chaudière-Appalaches.

La CRÉ juge essentiel de promouvoir et stimuler le développement économique et social dans un encadrement propice à l'épanouissement des personnes, de leurs milieux et de leurs collectivités.

À l'occasion de la consultation sur les véhicules hors route du 22 juin 2005, la ministre déléguée aux Transports du Québec, Mme Julie Boulet, invitait les citoyens et organismes de la région à donner leurs avis ou commentaires. À cet effet, dix-sept mémoires ou textes d'opinion ont été déposés :

- *Chambre de commerce et d'industrie de l'Amiante.*
- *Claude Paulette.*
- *Club de motoneiges Rendez-vous.*
- *Club de motoneigistes Beaux Sentiers Saint-Martin.*
- *Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches.*
- *Corporation de développement touristique de Sainte-Marie.*
- *Direction de santé publique de Chaudière-Appalaches.*
- *Fédération de l'UPA de la Beauce et l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce.*
- *Fédération des Clubs de motoneigistes du Québec (Région Chaudière-Appalaches).*
- *Fédération québécoise des Clubs Quads (Région 12 Chaudière-Appalaches).*
- *Martin Paulette.*
- *MRC de Lotbinière.*
- *Office de tourisme et congrès de Beauce.*
- *Société du parc linéaire Monk.*
- *Table de concertation Quads des Etchemins.*
- *Tourisme Amiante.*
- *Tourisme Chaudière-Appalaches.*

PARTICULARITÉS RÉGIONALES

L'utilisation des VHR fait partie des mœurs de la région. En effet, de nombreux clubs formés de bénévoles ont contribué à un important développement de sentiers et d'infrastructures permettant la pratique de cette activité au cours des 40 à 50 dernières années.

Un réseau de sentiers particulier et très élaboré

Les sentiers sont répartis sur le territoire **comme une toile d'araignée tissée entre les 136 municipalités, soit les 9 MRC et la Ville de Lévis** en plus de se connecter aux régions voisines pour former un réseau Trans-Québec ou encore rejoindre les États-Unis.

Les sentiers se dirigent à la fois du nord au sud et d'ouest en est avec plusieurs ramifications lesquelles permettent **une multitude de circuits en boucle ou en marguerite**, ce qui est particulier au Québec pour une même région.

La chaîne de montagnes des Appalaches avec ses sommets arrondis permet aux utilisateurs de VHR de les gravir offrant ainsi des points de vue magnifiques.

L'interconnexion avec les régions voisines, dont le Bas-Saint-Laurent, le Centre du Québec, l'Estrie, la Capitale-Nationale, le Maine et le New Hampshire, fait de la Chaudière-Appalaches un véritable carrefour pour les VHR du Québec. Plus spécifiquement, l'Aéroport de Québec et ses vols directs entre Paris et les États-Unis permet à la région d'accueillir des milliers d'adeptes.

Un très grand nombre de clubs (motoneigistes et quadistes) dans la région

Par rapport aux autres régions du Québec, **le nombre de clubs dans Chaudière-Appalaches est très grand**, ce qui démontre bien l'importance des VHR dans la région. Toutefois, ces nombreux clubs occasionnent sur le plan organisationnel certaines difficultés lorsque vient le temps de négocier des droits de passage.

Pour assurer le développement et l'entretien de leur sentier, les clubs misent sur l'adhésion de ses membres comme moyen financier. Or, ceci amène la problématique suivante : les territoires les moins peuplés de la région sont donc moins bien nantis considérant un plus petit bassin de population. À contrario, ce sont ces mêmes secteurs qui possèdent les plus beaux sites à visiter par les touristes.

Il serait donc souhaitable que ces clubs puissent unir davantage leurs forces pour contribuer à une meilleure répartition des ressources humaines et financières, d'où la nécessité d'une plus grande concertation.

Les données suivantes illustrent bien l'importance de la motoneige et du quad pour la région de la Chaudière-Appalaches et permettent également de saisir l'organisation actuelle du territoire :

Pour la motoneige

- 2 800 kilomètres de sentiers
- 39 clubs de motoneigistes, plus de 8 000 membres
- 20 relais de clubs
- 25 concessionnaires

Pour le quad

- 2 400 kilomètres de sentiers
- 25 clubs de quadistes, plus de 5 700 membres
- 10 relais de clubs
- 40 concessionnaires

Les retombées économiques

Selon Tourisme Chaudière-Appalaches, les retombées économiques associées aux activités touristiques et de loisir des VHR sont estimées à près de 45 millions de dollars annuellement, en plus des autres revenus générés (ventes des concessionnaires, entretien des véhicules) qui se chiffrent à environ 25 millions de dollars. C'est donc plus de **70 millions de dollars de retombées annuelles** pour la région.

Selon une étude menée par Tourisme Québec « Mesure de l'impact économique de la pratique récréotouristique de la motoneige et du quad au Québec, février 2006 – annexe 2 », on estime à 60 millions de dollars les dépenses touristiques de la motoneige et du quad dans la région Chaudière-Appalaches pour la saison 2004-2005. Ceci place donc la région au 5^e rang sur les 21 régions touristiques citées.

Bref, indépendamment de la source ou des enquêtes consultées, il ne fait aucun doute que les impacts économiques pour la région de la Chaudière-Appalaches, en ce qui concerne la pratique de la motoneige et du quad, sont très significatifs.

La forêt

Le portrait du milieu forestier révèle que les trois quarts de la région sont couverts de forêts.

La région se caractérise par la prédominance de **la petite propriété privée** (+ de 24 000 propriétaires) qui couvre plus de **85 % du territoire**. Ceci représente 13,7 % de l'ensemble des propriétés du Québec, ce qui place notre région au premier rang à ce chapitre. Le territoire public représente 10,5% de la superficie régionale, soit 0,1 % de l'ensemble du territoire public québécois. Les différents régimes de propriété ont, de manière évidente, une influence sur les décisions qui sont prises quant à la gestion de la forêt et à l'utilisation de ses ressources.

La sécurité

La région compte plus de municipalités que la plupart des régions du Québec (136). Ceci apparaît plus sécuritaire pour les utilisateurs puisqu'ils retrouvent tout le long du parcours de nombreux services (concessionnaires, hôtels, restaurants).

POSITIONNEMENT DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

DOCUMENT D'ORIENTATION

La CRÉ a sollicité et reçu la collaboration de Tourisme Chaudière-Appalaches, l'association touristique de notre région, pour la préparation de cet avis. La CRÉ remercie Tourisme Chaudière-Appalaches de cette précieuse collaboration.

Par ailleurs, la CRÉ a choisi délibérément de ne traiter que les sujets et recommandations contenus aux chapitres 1 (La démarche) et 2 (La concertation régionale) du document d'orientation dans le cadre du présent mémoire. En ce qui concerne les chapitres suivants, étant donné la nature des sujets, la CRÉ a choisi de ne pas les traiter car ils seront analysés par la table de concertation dont ce sera un mandat de concertation proposé.

LA CONCERTATION RÉGIONALE

La Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches appuie l'orientation du gouvernement de miser sur la concertation régionale.

Par le biais de la concertation régionale, la CRÉ croit important d'établir l'équilibre entre les utilisateurs du territoire et les citoyens riverains, permettant ainsi d'assurer un développement économique en respect du milieu.

La Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches appuie l'orientation du gouvernement à l'effet de miser sur la concertation régionale pour relever le défi lié à la détermination d'un réseau interrégional de sentiers pour la motoneige et le quad.

LE MANDAT DE LA TABLE DE CONCERTATION

« déterminer un réseau interrégional de sentiers permanent ou semi-permanent pour la motoneige, et un autre pour le quad qui devra autant que possible être praticable à longueur d'année »

Le développement régional ne peut s'enclencher et se réaliser sans la mobilisation des ressources humaines et financières du milieu à travers une démarche de développement intégré.

L'intervention en matière de développement régional a pour premier devoir de bien comprendre la logique territoriale en évolution et de formuler une approche qui lui soit la mieux adaptée possible. Cette approche sera transversale et intégrée par rapport à une approche sectorielle et cloisonnée et proposera des stratégies et mesures de soutien susceptibles de favoriser la réunion des conditions nécessaires à l'éclosion des initiatives de développement (exercice de rationalisation des sentiers existants, sentiers aménagés dans les emprises ferroviaires désaffectées, aires protégées, schémas d'aménagement des MRC, autres).

Un réseau de sentiers permanent ou semi-permanent

Les droits de passage des sentiers de VHR sont négociés annuellement par les clubs auprès des propriétaires privés ou publics. La notion de permanence apparaît relative à la bonne entente des parties. Aussi, la CRÉ croit que les personnes concernées, dont les agriculteurs, pourraient se montrer sensibles aux mots utilisés pour qualifier l'aspect long terme lors de la négociation des droits de passage.

Un réseau interrégional pour la motoneige et un autre pour le quad

Malgré le souhait voulant que la table de concertation détermine deux réseaux distincts, la CRÉ propose qu'il soit envisagé sur certains territoires, la possibilité de cohabitation ou de partage du réseau dans le but d'amoinrir les coûts liés aux infrastructures et à l'entretien des réseaux.

L'échéancier

La CRÉ estime raisonnable le délai accordé aux instances régionales, soit jusqu'au 1^{er} mai 2009, pour déterminer les réseaux interrégionaux.

La Conférence estime raisonnable le délai du 1^{er} mai 2009 pour déterminer les réseaux interrégionaux de sentiers pour les véhicules hors route.

LES MEMBRES

La table de concertation devra regrouper les différents intervenants interpellés par la circulation des véhicules hors route.

S'inspirant de la proposition du document d'orientation, sa composition en Chaudière-Appalaches pourrait être la suivante :

- Un représentant par MRC et de la Ville de Lévis, soit 10 personnes;
- Un représentant pour les entreprises forestières;
- Deux représentants pour la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec;
- Deux représentants pour la Fédération québécoise de quad;
- Un représentant de l'Unité régionale du loisir et du sport;
- Un représentant de chacune des unions des producteurs agricoles présentes sur le territoire, soit 4 à 5 personnes;
- Un représentant de Tourisme Chaudière-Appalaches;
- Trois représentants des entreprises privées dont deux hôteliers et un concessionnaire;
- Un représentant du Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches;
- Un représentant du Québec Central;
- Un représentant de l'Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux;
- Un représentant de la Sûreté du Québec;
- Un représentant du ministère des Affaires municipales et des Régions;
- Un représentant du ministère des Transports;
- Un représentant du ministère de l'environnement et du développement durable;
- Un représentant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Pour un total de membres estimé entre 32 et 33 membres.

LA COORDINATION

Mise en place de la table

Le travail de concertation n'est jamais un travail aisé, surtout lorsque le sujet touche différents groupes ayant des intérêts qui leur sont propres. La problématique est complexe puisqu'elle contient beaucoup d'éléments ainsi que différents points de vue.

À ce sujet, la CRÉ est heureuse de souligner l'initiative du gouvernement à l'effet qu'une ressource soit attirée pour coordonner les travaux de la table. En effet, le coordonnateur devra :

- Harmoniser les interventions de plusieurs intervenants en intégrant celles-ci dans une stratégie globale pour la réalisation d'objectifs communs;
- Maintenir des lieux de concertation convenables facilitant ainsi la confrontation des propositions des maîtres d'ouvrage à la critique des acteurs intéressés (riverains, habitants, associations, autres).

Considérant l'ampleur de la tâche, le budget annoncé lors de la rencontre de la Table Québec-régions du 9 février 2006, de 20 000 \$ par année récurrent sur trois ans, apparaît inapproprié.

Selon l'expérience de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches en matière de concertation régionale, le montant devrait être révisé à la hausse, soit un minimum de 40 000 \$ pour couvrir les frais de main-d'oeuvre, les frais de déplacement et les frais de consultation.

Consolidation de la concertation

Une fois la détermination du réseau interrégional de sentiers complétée, il apparaît opportun de prévoir dès maintenant, la consolidation des liens entre les différentes parties impliquées dans le projet. De plus, de nouveaux projets ou de nouvelles problématiques pourraient surgir au cours de ces années d'implantation. Qu'advient-il de la table après trois ans? Qui financera sa coordination?

La CRÉ recommande que soit prévu un budget permettant de prolonger le mandat de la table de concertation régionale et d'en assurer le soutien au-delà du trois ans.

Selon l'expérience de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches en matière de concertation régionale, le budget prévu pour assurer la mise en place des tables de concertation et la réalisation de ses mandats devrait être à la hauteur de l'importance du mandat. Le montant annoncé à la Table Québec-régions du 9 février 2006 devrait être révisé à la hausse, soit un minimum de 40 000 \$ pour couvrir les frais de main-d'oeuvre, les frais de déplacement et les frais de consultation.

La CRÉ recommande que soit prévu un budget permettant de prolonger le mandat de la table de concertation régionale et d'en assurer le soutien au-delà des trois ans prévus.

LE COMITÉ CONSULTATIF

La CRÉ appuie la mise en place d'un comité consultatif à l'échelle du Québec. Il apparaît essentiel qu'un tel comité soit formé pour assurer les liens de communication entre les régions du Québec, échanger sur les différentes problématiques vécues par les tables de concertation régionales, permettre l'apprentissage grâce à l'accès aux différents modèles ou solutions développés par les autres régions et, finalement posséder une vision globale voire interrégionale du réseau.

Mandat du comité

La CRÉ nourrit certaines craintes en ce qui a trait au mandat d'arbitrage confié à ce comité consultatif. Elle serait davantage favorable à un mandat de conciliation puisque sa procédure de règlement s'appuie davantage sur la recherche de consensus.

De plus, la CRÉ se questionne à savoir qui sera responsable du comité consultatif.

La composition du comité

La CRÉ demande que les conférences régionales de élus soient représentées au sein du comité consultatif considérant leur implication dans le dossier.

À cet égard, la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches serait disposée à collaborer activement à ce comité par la participation du coordonnateur régional.

La Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches appuie la mise en place d'un comité consultatif à l'échelle du Québec.

La CRÉ recommande que le comité consultatif provincial reçoive non pas un mandat d'arbitrage lors de conflits possibles, mais un mandat de conciliation dont la procédure de règlement s'appuierait davantage sur la recherche de consensus.

La CRÉ demande que les conférences régionales de élus soient représentées au sein du comité consultatif, considérant leur rôle et leur implication dans la mise en place des tables de concertation qui permettront de doter le Québec de réseaux interrégionaux de sentiers pour les véhicules hors route en accord avec les intérêts des utilisateurs et des citoyens.

Les autres volets

- ***Le financement des réseaux interrégionaux;***
- ***La pérennité des sentiers;***
- ***Le resserrement des règles;***
- ***La surveillance des sentiers;***
- ***La sensibilisation;***
- ***Les VHR comme moyen de transport par les Autochtones;***
- ***La synthèse des propositions.***

Compte tenu que ces volets, de par leur nature, doivent nécessairement faire l'objet de concertation tels qu'ils sont proposés aux présentes, la CRÉ recommande que ceux-ci soient traités et discutés au sein des tables de concertation régionales mises en place sous la supervision des conférences régionales de élus.

RECOMMANDATIONS

La Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches appuie l'orientation du gouvernement à l'effet de miser sur la concertation régionale pour relever le défi lié à la détermination d'un réseau interrégional de sentiers pour la motoneige et le quad.

La Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches estime raisonnable le délai du 1^{er} mai 2009 pour déterminer les réseaux interrégionaux de sentiers pour les véhicules hors route.

Selon l'expérience de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches en matière de concertation régionale, le budget prévu pour assurer la mise en place des tables de concertation et la réalisation de ses mandats devrait être à la hauteur de l'importance du mandat. Le montant annoncé à la Table Québec-régions du 9 février 2006 devrait être révisé à la hausse, soit un minimum de 40 000 \$ pour couvrir les frais de main-d'oeuvre, les frais de déplacement et les frais de consultation.

La Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches recommande que soit prévu un budget permettant de prolonger le mandat de la table de concertation régionale et d'en assurer le soutien au-delà des trois ans prévus.

La Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches appuie la mise en place d'un comité consultatif à l'échelle du Québec.

La CRÉ recommande que le comité consultatif provincial reçoive non pas un mandat d'arbitrage lors de conflits possibles, mais un mandat de conciliation dont la procédure de règlement s'appuierait davantage sur la recherche de consensus.

La Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches demande que les conférences régionales de élus soient représentées au sein du comité consultatif, considérant leur rôle et leur implication dans la mise en place des tables de concertation qui permettront de doter le Québec de réseaux interrégionaux de sentiers pour les véhicules hors route en accord avec les intérêts des utilisateurs et des citoyens.

La Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches recommande que les volets suivants : « Le financement des réseaux interrégionaux, La pérennité des sentiers, Le resserrement des règles, La surveillance des sentiers, La sensibilisation, Les VHR comme moyen de transport par les Autochtones, La synthèse des propositions » soient traités et discutés au sein des tables de concertation régionales mises en place sous la supervision des conférences régionales de élus puisque ces derniers doivent, de par leur nature, faire l'objet de concertation.

Références :

1-Portrait de l'importance et du potentiel du milieu forestier de Chaudière-Appalaches, mars 2003.

2-Profil socioéconomique, Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches, 2005.

3-Mesure de l'impact économique de la pratique récréotouristique de la motoneige et du quad au Québec, février 2006.